

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 566 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 504 000\$ ET UN EMPRUNT DE 504 000\$ POUR DES TRAVAUX DE RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE ET DE RÉHABILITATION DES PUITS NO. 1 ET NO. 2

AVIS PUBLIC est par la présente donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue mardi le 11 juin 2024 à 20 heures, le conseil municipal a adopté le *Règlement no. 566 – Règlement décrétant une dépense de 504 000\$ et un emprunt de 504 000\$ pour des travaux de recherche en eau souterraine et de réhabilitation des puits no. 1 et no. 2.*

Le Règlement no. 566 a reçu l'approbation du MAMH en date du 23 juillet 2024 et entre en vigueur conformément à la loi, soit à la date de sa publication.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité <u>www.st-cypriendenapierville.com</u> dans la section des Règlements municipaux. Il est également possible de le consulter au bureau municipal du lundi au jeudi. Nous demeurons disponibles par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au <u>info@st-cypriendenapierville.ca</u>. Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 5e jour d'août 2024.

Je, soussignée, directrice générale & greffière-trésorière, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur sa page Facebook en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 15 heures et 17 heures ce 5° jour d'août 2024.

Nancy Corriveau

Directrice générale & greffière-trésorière

Hôtel de ville

121, Rang Cyr, Saint-Cyprien-de-Napierville, Québec JOJ 1LO

Tél.: 450-245-3658 Fax: 450-987-0165

Info@st-cypriendenapierville.com